

MARCILLY

Informations

OCTOBRE 2021

N° 196



ARBRE DE NOËL

L'arbre de Noël aura lieu le **Dimanche 12 décembre à 15h00 à la salle des fêtes,**

Au programme :

*un spectacle de Noël « Le premier Noël de Perle » sera proposé pour tous les enfants de Marcilly
A l'issue du spectacle, Le Père Noël devrait faire son apparition
avec sa hotte de cadeaux pour tous les enfants de Marcilly
âgés de moins de 10 ans*



La boîte aux lettres du Père Noël sera placée devant l'école à compter du 15 novembre

Les lutins qui accompagnent le Père Noël souhaitent n'oublier aucun enfant de la commune.

Il est impératif que les familles de Marcilly qui ont des enfants de moins de 10 ans non scolarisés dans les écoles de Varreddes et de Marcilly se fassent connaître au plus vite auprès de la mairie.

CONTRAT RURAL

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11/10/2021, le projet de contrat rural a été validé. Il consiste en une enveloppe de travaux de 370 000 € (travaux + honoraires du bureau d'étude) subventionnés à hauteur de 40 % par la Région Île-de-France et 30 % par le Département et qui doit se réaliser sur une période de 3 ans.

Ce Contrat Rural concerne :

- 1 - l'aménagement d'un terrain multisport pour 50 720 € HT à l'emplacement actuel du terrain,
- 2 - L'aménagement d'une aire de jeux pour les plus jeunes de 113 165 € HT
- 3 - L'acquisition foncière d'un terrain rue des Mousseaux en vue de la création d'un parking pour 50 000 € et l'aménagement de l'espace de stationnement pour 75 150 € HT soit 125 150 € HT pour l'ensemble
- 4 - le ravalement de l'école (ancienne mairie) pour 80 965 € HT

Cependant, avant tout envoi à la Région et au Département, le dossier doit être validé par le Trésor Public. Le premier projet pourrait se réaliser en 2022 et consisterait en la création de l'espace multisport, viendrait en 2023 l'aire de jeux et le parking pour finir par le ravalement.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Afin de financer les investissements induits par les constructions nouvelles et par l'augmentation de la population, le Conseil Municipal a décidé de passer de 5% à 10% la taxe d'aménagement.

Le taux reste inchangé pour les abris de jardin, dépendances non attenantes à la résidence principale.

COLLECTE DES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a adhéré au Syndicat COVALTRI.

En conséquence, le prestataire des ramassages ainsi que les services vont évoluer. Vous recevrez bientôt dans vos boîtes aux lettres toutes les informations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq sur la nouvelle organisation.

A noter cependant, le redémarrage de la collecte des déchets verts dès le mois d'avril 2022.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La mairie rappelle à tous ses habitants qu'une Déclaration Préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Une Déclaration Préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Par exemple, vous devez déposer une Déclaration Préalable de travaux si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.

La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire.

DP => Formulaire Cerfa n°13703*06

Le Cerfa n° 13409*06 sera destiné au permis de construire concernant les projets autres que la construction de maison individuelle.

Si vous avez omis la déclaration de travaux (déclaration préalable ou permis de construire), le risque encouru est une amende comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré non déclaré.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie si vous souhaitez avoir plus de renseignements.

VANDALISME

Dans la nuit du dimanche 19 septembre, de nombreux véhicules garés sur les places de stationnement situées autour de l'église ont été vandalisés.

Les contrevenants ont abîmé les véhicules afin de siphonner le gazole de ces derniers.

Nous rappelons qu'il est impératif que les habitants qui disposent d'une allée, d'un terrain, d'un garage rentrent leurs véhicules chaque soir dans leur propriété.

ÉPICERIE ITINÉRANTE

Vers la mi-novembre « LE PANIER DE JULIETTE » sera sur la place de l'église tous les mardis de 10 h à 11 h.

Pour toute information complémentaire :

- Facebook : <https://www.facebook.com/lepanierdejuliette>
- Instagram : lepanierdejuliette



INFORMATIONS PAYS DE L'OURCQ

Soyez informé, prévenu, alerté de l'actualité de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et des communes la composant directement sur votre Smartphone en téléchargeant l'application **PanneauPocket**.



- **VAC'ENSPORTS DE LA TOUSSAINT** : 2 stages du 25 au 29 octobre et du 2 au 5 novembre
Ils se déroulent au stade Micheline Ostermeyer à Ocquerre et au gymnase de Crouy-sur-Ourcq.

Au programme : accrobranche, athlétisme, activités nautiques en base de loisirs, bowling, course d'orientation, disc-golf, jeux traditionnels, natation, pétanque, randonnée pédestre, thèque, sports de raquette...

Informations pratiques :

Inscriptions à l'accueil de la Piscine : mardi 17h/19h, mercredi 10h/12h - 14h/17h et vendredi 17h/19h30.

Tarifs : distincts habitants du Pays de l'Ourcq et hors Pays de l'Ourcq avec dégressivité pour les fratries.

Repas froid fourni par les familles / 20 places maximum par semaine.

Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans / Masque obligatoire.

Renseignements : Tél. 01 60 61 55 00 - sport@paysdelourcq.fr.

<https://cutt.ly/0Ef9jYp>

- **FOULÉES D'OSTERMEYER** :

Le service des sports de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ouvre au public la piste d'athlétisme du stade Micheline OSTERMEYER à Ocquerre (près de la piscine).

Tous les vendredis de 12h à 14h (sauf vacances scolaires), entrée libre pour tout niveau, un éducateur sportif sera présent pour vous conseiller et vous accompagner sur vos programmes.

Découvrez ou entraînez-vous à la course à pied, à l'endurance, à la marche sportive... Prêt ? Partez !

Renseignements : Tél. 01 60 61 55 00 - sport@paysdelourcq.fr.

<https://cutt.ly/FECmvjK>

- **TERRE DE JEUX 2024** : La communauté de communes du Pays de l'Ourcq est heureuse de vous annoncer l'obtention du label TERRE DE JEUX 2024.

- **LE PANIER DE L'OURCQ** : Association apparentée AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) vous propose des paniers de légumes de saison, issus d'une agriculture raisonnée.

Plus d'informations au **06.16.54.81.19**

TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE SE TROUVENT SUR :

<https://marcilly77.fr/>

DÉCÈS

Nous sommes dans le regret de vous faire part du décès de Mme PHILIPPE Madeleine née CARON, en date du 23 août 2021.

NAISSANCE

Nous souhaitons la bienvenue à Léo ARRICASTRES né le 04 juin, Sélina BANSE née le 26 juillet, Alix PONCET née le 05 septembre et Elyas HAOUDA né le 09 septembre 2021.

Mme le Maire et son Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly,

Prenez soin de vous et des vôtres,

Le Conseil Municipal

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@laposte.net
Site Web : marcilly77.fr
Horaires permanence mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h
Et sur rendez-vous.